

Département de la  
Charente-Maritime

-----  
Ville de Royan  
-----

OBJET :

**PARRAINAGE D'ENFANTS  
AU VILLAGES INTERNA-  
TIONAUX d' ENFANTS**

61.040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
du Conseil Municipal  
-----

Réunion du Vendredi 24 Mars 1961 à 18 h 30  
-----

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau  
M. Biscaye par M. Meyer  
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'organisation des V.I.E. ( Villages Internationaux d'enfants ) sollicite une subvention de la Ville de ROYAN pour la création " d'un village international d'enfants " en Savoie - 12 délégations d'enfants y seraient invitées du 3 au 30 août 1961.

La Ville de ROYAN pourrait parrainer un enfant pendant quinze jours, soit 150 NF ( cent cinquante nouveaux francs )

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la demande présentée par l'organisation des Villages internationaux d'enfants,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- le parrainage d'un enfant pour quinze jours dans " le Village International " qui doit se tenir en Savoie du 3 au 30 août 1961

- Dit que la dépense s'élevant à 150 NF sera imputée sur le chapitre " Dépenses Imprévues " du Budget 1961

/.....

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que  
dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,



M. MATRAS

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 7 Avril 1961

Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 8 Avril 1961

Pr le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,

